N° DE-2024-06

République Française
Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Toul

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU VAL DE MAD

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Syndical du Syndicat d'assainissement du val de Mad

Séance du 20 septembre 2024

Membres du Conseil : 8
Présents : 6
Pouvoir :
Votants : 6
Excusé(s) non représenté(s) :
Excusé(s) représenté(s) :
Absents : 2

CONVOCATION : 06.09.2024
AFFICHAGE : 04.10.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt septembre, le Conseil Syndical du syndicat d'assainissement du Val de Mad, régulièrement convoqué, s'est réuni à ONVILLE, sous la présidence de M. Jacques GENIN, Président du Syndicat d'assainissement du Val de Mad.

Présents titulaires :

- Pour Onville : Thierry TESSIER, Jacques GENIN
- Pour Vandelainville : Jean-Louis DEPIERREUX,
- Pour Bayonville : Marie-Line ROCH, Luc ADAM
- Pour Villecey-sur-Mad : Pierre-David JACQUESON,

Présent(s) non-titulaire(s) :
Excusé(s) :
Absent(s) : Gérald TEKIELAK, Joël CHAUVET
Président : Jacques GENIN

ORDRE DU JOUR N°1 – Vote du RPQS 2023

VU Code Général des Collectivités Territoriales impose, et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5;

- ***Considérant*** que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

- ***Considérant*** que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

- ***Considérant*** qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat d'Assainissement
Jacques GENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture et publication le :

S.I.A.V.M
ONVILLE
54890